

Un impact sur les droits ancestraux des Autochtones



Photo: La Presse Canadienne /Jeff McIntosh
Exploitation des sables bitumineux en Alberta (archives)

Les Premières Nations de Mikisew et d'Athabasca-Chipewyan disent que de nombreux lacs et rivières du nord de l'Alberta sont de moins en moins accessibles, car leur niveau dépend du débit de la rivière Athabasca. Ils montrent du doigt les pétrolières, qui prélèvent d'importantes quantités d'eau dans la rivière Athabasca pour extraire le bitume des sables.

Les Premières Nations de Mikisew et d'Athabasca-Chipewyan se sont associées à l'Institut Parkland pour mener une étude sur la qualité et la quantité d'eau dans la rivière Athabasca.

Si plusieurs études dans le passé ont porté sur les enjeux environnementaux et les dangers de l'exploitation des sables bitumineux pour la faune et les écosystèmes, cette étude s'attarde cette fois-ci aux répercussions sur les droits ancestraux des peuples autochtones.

Le chef de bande de la Première Nation Athabasca-Chipewyan, Allan Adam, dit que le niveau d'eau dans les cours d'eau du nord de la province diminue chaque année.

Bien qu'il y ait certaines causes naturelles permettant d'expliquer le faible débit de la rivière Athabasca, le rapport de l'Institut Parkland montre du doigt les pétrolières. Ces dernières prélèvent d'importantes quantités d'eau de la rivière Athabasca pour extraire le bitume des sables.

Puisque le débit du cours d'eau est trop faible, les Premières Nations du nord de l'Alberta n'ont plus accès à une grande partie de leur territoire ancestral. Selon eux, cette situation brime leurs droits de chasse et de pêche sur ces territoires.

Le rapport recommande d'établir un débit minimal qui favoriserait le plein exercice des droits de chasse et de pêche pour les Premières Nations. Il s'agirait d'un débit en dessous duquel les pétrolières ne pourraient pas puiser l'eau de la rivière Athabasca.

Pour l'Institut Parkland, l'étude est une arme supplémentaire pour forcer les gouvernements à agir dans ce dossier. « On peut dire que ça, c'est plus important que les autres problèmes. Alors, il y a une urgence pour parler et pour commencer à changer les lois pour avoir reconnaissance de ces droits », dit Ricardo Acuna, directeur général de l'Institut Parkland.

Les Premières Nations étudient la possibilité de porter leur cause devant les tribunaux.

SOURCE : <http://www.radio-canada.ca>
Mise à jour le vendredi 10 décembre 2010